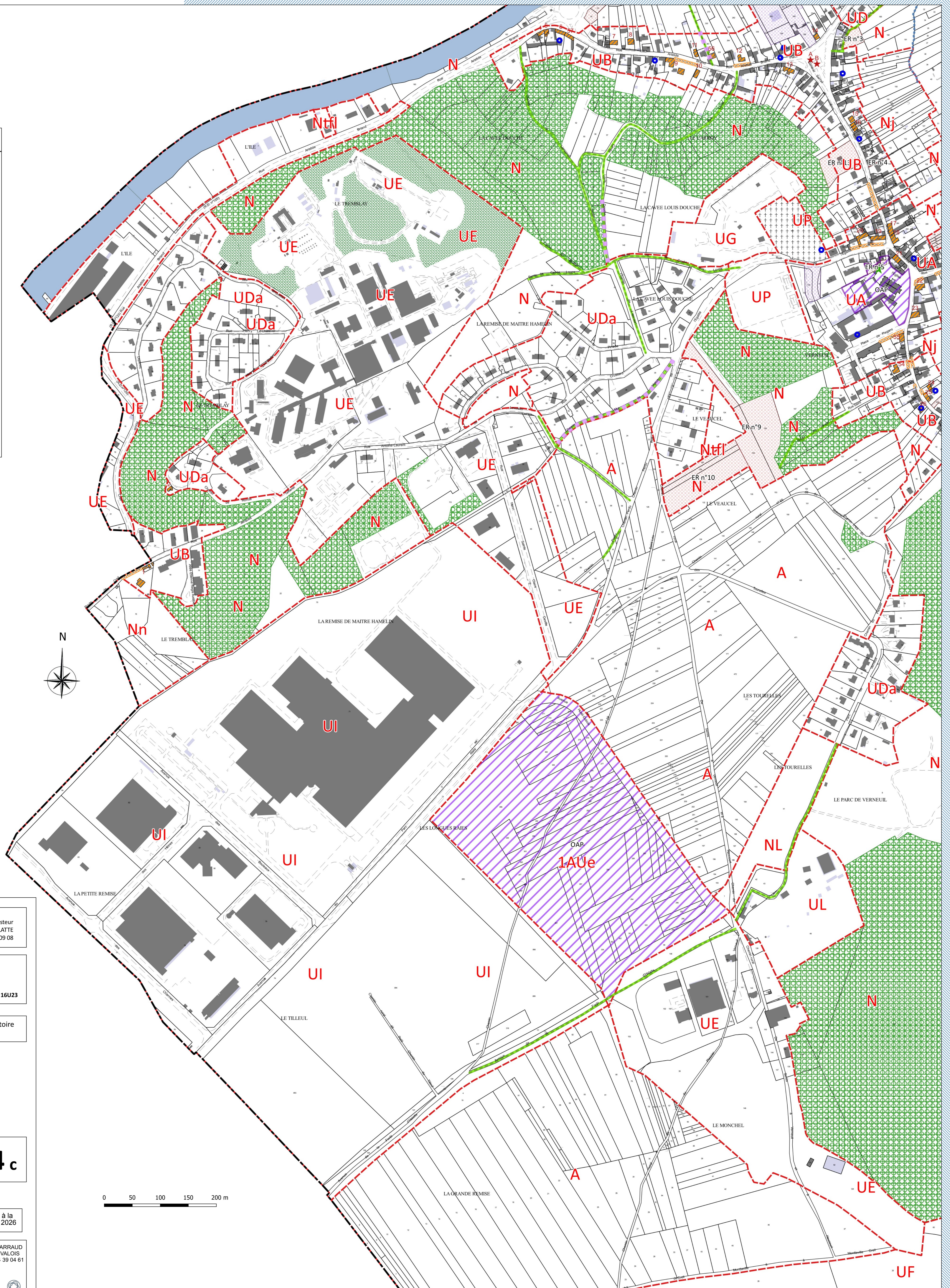


LÉGENDE	
	Limite communale
	Limites de zone ou secteur
	Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
	Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU
	Secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
	Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
	Bâtiment à protéger en application de l'article L.151-19 du CU
	Éléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 ou L.151-23 du CU
	Murs à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du CU
	Chemin à protéger au titre de l'article L.151-38 du CU
	Section de voie ou chemin ne pouvant constituer un accès à des constructions nouvelles
	Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
	Puits à protéger au titre de l'article L.151-19 ou L.151-23 du CU

ZONES	
ZONES URBAINES	
UA :	Zone centrale mixte urbanisée et équipée
UB :	Zone mixte urbanisée et équipée
UD :	Zone urbaine au profil pavillonnaire
UDa :	Secteur d'habitat de moindre densité
UE :	Zone urbaine à vocation économique
UF :	Zone correspondant à la base militaire de Creil
UG :	Zone correspondant à un camping
UI :	Zone urbaine à vocation industrielle
UL :	Zone urbaine à vocation de loisirs
UP :	Zone urbaine à vocation d'équipements publics
ZONES À URBANISER	
1AUe :	Zone à urbaniser à vocation économique
ZONE AGRICOLE	
A :	Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE	
N :	Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Nj :	Secteur à vocation de jardins
Nl :	Secteur à vocation de loisirs
Nn :	Secteur correspondant à un site Natura 2000
Ntfl :	Secteur susceptible d'être aménagé en "Terrains Familiaux Locatifs"



Commune de Verneuil-en-Halatte  
 7, rue Pasteur  
 60550 VERNEUIL-EN-HALATTE  
 Tél : 03 44 25 09 08

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME** 16U23  
 Rendu exécutoire le

**DÉCOUPAGE EN ZONES : SECTEUR "INERIS-ALATA"**  
 Date d'origine : Mars 2026  
 1/2500e  
**4c**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du  
 APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 9 mars 2026

Urbanistes : Mandataires : ARVAL  
 Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD  
 3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
 Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61  
 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr  
 Équipe d'étude : M. Danse (Géog-Urb)  
 Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise